

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION L'ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS D'ILE-DE-FRANCE POUR L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE SUR "LA LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS AUX ECRANS"

DÉCISION N° DM-24-295 EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association, l'École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France, représentée par Madame Isabelle BUFFETAUD, Directrice du Pôle parentalité, sise 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, d'organiser, dans le cadre d'un appel à projet régional « Fond de lutte contre les addictions » de l'ARS, une conférence sur le thème « La lutte contre les addictions aux écrans » le jeudi 10 octobre 2024 pour un montant de 600 € TTC (six cent euros) ;

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'association l'École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France, représentée par Madame Isabelle BUFFETAUD, Directrice du Pôle parentalité, située au 5 impasse Bon Secours 75543 PARIS CEDEX 11, une convention pour l'organisation, dans le cadre d'un appel à projet régional de l'ARS « Fond de lutte contre les addictions », d'une conférence sur le thème « La lutte contre les addictions aux écrans » le jeudi 10 octobre 2024 pour un montant de 600 € TTC (six cent euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240923-Imc1H12452H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/09/2024

Date de Publication: 24/09/2024